

Nanterre, le 16 décembre 2021

Réduction du capital par voie d'annulation d'actions auto-détenues

Le Conseil d'administration a, sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 8 avril 2021, décidé de réduire le capital social de VINCI, par voie d'annulation de 6 000 000 d'actions auto-détenues.

Celles-ci, rachetées entre le 2 octobre 2021 et le 15 décembre 2021, représentent environ 1 % du capital social.

À propos de VINCI

VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions, de la construction et de l'énergie, employant plus de 217 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés, ses partenaires et pour la société en général. www.vinci.com